



5537-ANHEE, le 10 juillet 2018

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les Conseillers Communaux

de et à 5537-ANHEE

OBJET : Point supplémentaire à l'ordre du jour établi par le Collège
Communal le 4 juillet 2018. Annexe I à la première convocation du
Conseil Communal.

Madame la Conseillère Communale,
Monsieur le Conseiller Communal,

En vertu de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la
Décentralisation et du règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil
Communal en date du 15 mai 2013, nous ajoutons à l'ordre du jour de la
séance publique du Conseil Communal du 19 juillet prochain : **après le
point n° 10 en séance publique :**

à la demande de M. Juan de HEMPTINNE, Conseiller communal :

**-multiplication d'activités (musicales ou sportives) dans ou à
proximité de nos forêts.**

Le présent courrier fait partie intégrante de l'ordre du jour du Conseil
Communal prévu le 19 juillet 2018.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer,
Madame la Conseillère Communale, Monsieur le Conseiller Communal,
nos salutations les plus distinguées.

Le Bourgmestre,

L. PIETTE.

